



Info 39: CSC 18 septembre 2015 dans le cadre des menaces à Paris.

Création : mercredi 18 novembre 2015 22:46

Lors du Comité Supérieur du 18 novembre le SNPS a pris connaissance d'une lettre du Ministre de l'Intérieur pour une dérogation de l'OTT et le report des congés jusqu'au 31 mai 2016 pour les policiers qui ont fait des prestations dans le cadre des menaces terroristes. Les syndicats ont de la compréhension pour cette situation exceptionnelle.

Le SNPS propose :

- Qu'il faut mieux définir la portée de la dérogation de l'organisation du temps de travail.
- Que la prolongation de la période pour prendre les congés sera prise en compte pour tout le personnel de police et même de prolonger cette période.

Une condition supplémentaire est :

- De mettre le dossier des agents, dans les quinze jours, sur le table des négociations.
- Le financement de 500 ETP (police fédérale) dans la phase 4 (problématique des détachements)
- Le financement dans la phase 5 de toutes les places manquantes dans la police fédérale (3427 places)
- De prévoir les budgets nécessaires pour le recrutement de 1400 ETP ainsi que des moyens matériels supplémentaires.

L'autorité propose de suspendre le dossier jusqu'au prochain CSC, le vendredi 20 novembre. Aujourd'hui, l'Autorité n'est pas mandaté de prendre ces décisions.

Le Président du CSC a dit qu'il concevra le ministre de l'intérieur pour faire connaître les « exigences » mais que le « Kern » devrait se préoccuper.

Le SNPS ne manquera pas de défendre vos intérêts.